Communiqué

Le 13 juin 2023

QUALITE D'EAU BARJAQUETS ROGNAC

Point sur la situation et les actions en cours au mardi 13 juin 2023

La Société du canal de Provence et les acteurs de l'eau mobilisés pour un retour à la normale de la qualité de l'eau

Dans une optique de protection sanitaire et mesurant pleinement la gêne occasionnée par les mesures de restriction sur l'eau prises par principe de précaution, il nous apparaît important d'informer les habitants de la situation à date et des actions entreprises avec l'ensemble des acteurs de l'eau pour permettre un retour à la normale dès que possible.

Nous remercions les personnes concernées pour leur compréhension et patience, tout comme Mme Le Maire de Rognac pour sa mobilisation.

La situation à ce jour : le principe de précaution est appliqué et les solutions se mettent en œuvre

La sécurité sanitaire de l'eau et des habitants est notre priorité, des mesures de restriction des usages de l'eau ont été réactivées par mesure de précaution, ce samedi 10 juin matin, suite à la présence du parasite du genre Cryptosporidium en infime quantité dans les dernières analyses reçues vendredi soir.

Le sujet a immédiatement été pris en charge à la détection du parasite. Des interconnexions hydrauliques ont été réalisées pour sécuriser l'eau de certains quartiers. A ce jour, seul le quartier des Brets Barjaquets, représentant 1300 habitants, reste concerné.

Face à ce contexte, un plan d'action a été défini avec comme objectif un retour à la normale définitif. La SCP travaille de concert et échange en continu avec les différents acteurs de l'eau pour la mise en œuvre des solutions techniques retenues sur 2 axes :

- **Des analyses régulières pour suivre la situation de près avec l'Agence Régionale de la Santé**
  - La qualité de l'eau fait l'objet d'un suivi assidu et régulier qui a permis de détecter la présence du parasite.
  - De nouveaux prélèvements ont été réalisés ce lundi 12 juin conjointement avec tous les opérateurs concernés, en s'appuyant sur plusieurs laboratoires pour confirmer la présence infime ou l'absence du parasite dans l'eau.
  - Ce suivi est réalisé quotidiennement.

- **Le renforcement du traitement pour éradiquer définitivement le parasite**
  - Renforcer le traitement existant, par un traitement UV complémentaire pour pérenniser durablement la qualité de l'eau par rapport à ce parasite. La mise en œuvre de cette solution est évaluée à une dizaine de jours.
  - Compte tenu de l'enjeu de permettre un retour à la normale définitif, nous avons l'obligation de mettre en œuvre une solution qui garantisse de fournir une eau de qualité sanitaire irréprochable sur le long terme dans les délais les plus brefs possibles.

L'application de ces solutions n'est pas instantanée, quelques jours seront nécessaires pendant lesquels les mesures de restriction d'usage de l'eau resteront de mise par précaution sur le secteur des Brets concernés :

Soyez assurés de la pleine mobilisation des équipes de la SCP pour agir en lien avec l'ensemble des acteurs de l'eau et permettre un retour à la normale le plus rapidement possible.

Contacts presse

> Julien Bonnot, Direction de la communication, Société du Canal de Provence julien.bonnot@canal-de-provence.com 06 38 43 17 02

> Thibault Leflot, Direction de la communication, Société du Canal de Provence thibault.leflot@canal-de-provence.com 07 70 02 73 33